



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

28 MAI 2016

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Eau et
Environnement

Affaire suivie par :
Catherine THOMAS
Tél : 03 28 03 84 02
Fax : 03 28 03 83 80
catherine-d.thomas@nord.gouv.fr



SAGE Marque-Deûle

BORDEREAU D'ENVOI

| Nature des pièces | Nombre de pièces | Observations |
|---|------------------|-------------------------------|
| Arrêté Préfectoral relatif à la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle, suite aux élections régionales | 1 | Arrêté en date du 19 mai 2016 |



la chargée de mission,

Catherine THOMAS

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

**Arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition
de la commission locale de l'eau du bassin versant de la Marque et de la Deûle**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement et, notamment ses articles relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), L212-3 et suivants ainsi que R212-26 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 04 mai 2016 ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2010-2015 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 02 décembre 2005 définissant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du bassin versant de la Marque et de la Deûle et en confiant le suivi de la procédure au préfet du Nord ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 28 juin 2006 définissant la structure de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 août 2013, modifié le 21 octobre 2014, fixant la composition de la CLE du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles BARSACQ, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu les courriers adressés aux organismes membres de la CLE du SAGE Marque Deûle, afin qu'ils désignent leurs représentants au sein de la CLE ;

Vu les courriers de réponse des organismes membres de la CLE désignant leurs représentants au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer et du secrétaire général de la préfecture du Nord.

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition des collèges, formant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Marque et de la Deûle est annexée au présent arrêté.

Les membres de la commission locale de l'eau, introduits par le présent arrêté, sont désignés, sans suppléance.

Les membres du collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées seront désignés nominativement, auprès du président de la commission locale de l'eau, par les présidents des structures membres de la présente commission locale de l'eau.

Article 2 – Le président de la commission locale de l'eau sera élu, en leur sein, par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Article 3 – La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'État, est de six (6) années à compter du 2 août 2013. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale de l'eau sont gratuites.

Article 4 – Le présent arrêté et son annexe seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, mis en ligne sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr/> et notifiés aux intéressés.

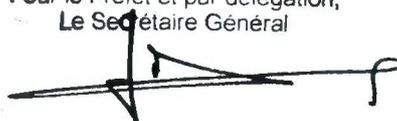
Article 5 – Le présent arrêté prendra effet le lendemain de la publication, du présent arrêté, au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication, au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, de son affichage ou de sa notification, d'un recours au contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille cedex.

Article 7 – Le directeur départemental des territoires et de la mer du nord, le secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 19 MAI 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Gilles BARSAUD

**Annexe à l'arrêté préfectoral
portant renouvellement de la composition
de la commission locale de l'eau
du bassin versant de la Marque et de la Deûle**

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

| Entités | Nombre de représentants | Membres |
|--|-------------------------|--|
| Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais Picardie | 1 | Madame Christelle DELEBARRE |
| Conseil départemental du Nord | 1 | Madame Isabelle FREMAUX |
| Conseil départemental du Pas-de-Calais | 1 | Madame Patricia ROUSSEAU |
| Lille Métropole Communauté Urbaine | 4 | Monsieur Alain DETOURNAY Monsieur Sébastien COSTEUR Madame Françoise GOUBE Monsieur André Luc DUBOIS |
| Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin | 3 | Monsieur Stanislas SMURAGA Madame Marine TONDELIER Monsieur Denis COOL |
| Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin | 3 | Monsieur Jean-Pierre BLANCART Monsieur Pierre LACHERIE Monsieur Philippe DUQUESNOY |
| Association des communes minières | 1 | Monsieur Freddy KACZMAREK, maire d'Auby |
| Association départementale des maires du Nord | 9 | Madame Annie LEFEBVRE, adjointe au maire de Hem Monsieur Bernard DELABY, maire d'Haubourdin Monsieur Emmanuel OYEZ, adjoint au maire de Roubaix Monsieur Alain BLONDEAU, maire de Wavrin Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, maire de Flers-en-Escrebieux Monsieur Christophe GRAS, adjoint au maire d'Annoeullin Monsieur Alain BOS, maire de Wahagnies Monsieur Michel DESMAZIERES, conseiller municipal de Gondecourt Monsieur Bernard CHOCRAUX, maire de Cappelle-en-Pévèle |
| Association départementale des maires du Pas-de-Calais | 5 | Monsieur Jean-Luc LEROUX, maire de Quiéry-la-Motte Monsieur Michel ZIOLKOWSKI, maire de Bailleul-Sire-Berthoult Madame Christine TOUTAIN, maire de Bois-Bernard Monsieur Jean-François CARON, maire de Loos-en-Gohelle Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, maire de Bénifontaine |
| Total | 28 | membres |

VU POUR ÊTRE ANNEXE à mon acte
en date du 19 MAI 2016
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général


BARSACQ

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

| Entités | Nombre de représentants | Membres |
|--|--------------------------------|--|
| Chambre d'agriculture de la région du Nord - Pas-de-Calais Picardie | 2 | Le Président ou son représentant Un élu de l'assemblée générale |
| Chambre régionale de commerce et d'industrie du Nord - Pas-de-Calais Picardie | 3 | Le Président ou son représentant Un élu de l'assemblée générale Un élu de l'assemblée générale |
| Syndicats départementaux de la propriété rurale du Nord et du Pas-de-Calais | 1 | Le Président ou son représentant |
| Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique | 1 | Le Président ou son représentant |
| Associations « UFC Que Choisir » et « l'Union Régionale Consommation Logement et Cadre de Vie du Nord - Pas-de-Calais Picardie | 1 | Le Président ou son représentant |
| Associations « Nord Nature Environnement » et « Environnement Développement Alternatif » | 2 | Le Président ou son représentant (Nord Nature Environnement) Le Président ou son représentant (Environnement Développement Alternatif) |
| Comité régional du tourisme du Nord - Pas-de-Calais Picardie | 1 | Le Président ou son représentant |
| Comité Régional Nord / Pas-de-Calais de la Fédération Française de Canoë-Kayak | 1 | Le Président ou son représentant |
| Chambre nationale de la batellerie | 1 | Le Président ou son représentant |
| Port de Lille | 1 | Le Président ou son représentant |
| Total | 14 | membres |

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

| Entités | Nombre de représentants | Membres |
|--|--------------------------------|---|
| Préfet du Nord, préfet coordinateur de bassin | 1 | Le préfet du Nord ou son représentant |
| Préfet du Pas-de-Calais | 1 | Le préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant |
| Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord - Pas-de-Calais Picardie | 1 | Le directeur régional ou son représentant |
| Direction départementale des territoires et de la mer du Nord | 1 | Le directeur départemental ou son représentant |
| Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais | 1 | Le directeur départemental ou son représentant |

| Entités | Nombre de représentants | Membres |
|---|--------------------------------|--|
| Agence de l'Eau Artois-Picardie | 1 | Le directeur général ou son représentant |
| Agence Régionale de la Santé | 1 | Le directeur général ou son représentant |
| Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques | 1 | Le directeur régional ou son représentant |
| Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage | 1 | Le directeur général ou son représentant |
| Voies Navigables de France | 1 | Le directeur territorial ou son représentant |
| Bureau de Recherches Géologiques et Minières | 1 | Le directeur régional ou son représentant |
| Total | 11 | membres |
